



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopération et développement

Question écrite n° 12752

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur l'ouverture, les 8 et 9 décembre 2007, du deuxième sommet entre l'Union européenne et l'Afrique, qui se tiendra à Lisbonne. Nombreux sont ceux qui considèrent que ce sommet doit marquer un tournant décisif dans les relations entre nos deux continents. Il serait ainsi bon que nos relations avec l'Afrique dépassent le schéma anachronique et appauvrissant « donateur-bénéficiaire » pour passer à une relation adulte, responsable, entre des partenaires qui se respectent et qui font du dialogue politique la base d'un partenariat efficace et concret pour avancer vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Mais le rendez-vous de Lisbonne est aussi un enjeu. La France est en effet l'un des premiers contributeurs au budget de l'Union européenne, et celle-ci est elle-même, de loin, le premier donateur mondial d'aide au développement. Toutefois, il n'y a pas que la quantité qui compte, et, comme le rappelait brillamment le président de la Commission européenne, il faut que « la Commission européenne n'agisse pas comme un distributeur automatique d'argent ni ne fasse du saupoudrage de projet ». Il souhaiterait donc savoir si la France compte suggérer, en ce sens, des priorités politiques à ces partenaires européens, en matière de développement Union européenne-Afrique.

Texte de la réponse

Le sommet UE-Afrique s'est réuni à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007, pour la première fois depuis le sommet du Caire en 2000. Sa tenue en Europe en présence d'un très grand nombre de chefs d'État et de gouvernement est un premier résultat significatif. À cette occasion, les participants - 53 pays africains et 27 pays européens - ont adopté trois documents : un partenariat stratégique, un plan d'action pour 2008-2010 et une déclaration finale. L'adoption de ces documents, fruit d'un réel travail conjoint, fournit un cadre inédit, global et concret de coopération entre l'Europe et l'Afrique. Cet événement inaugure un nouveau partenariat politique, dépassant la relation traditionnelle entre bailleurs et bénéficiaires d'aide au développement. La France s'attachera, notamment à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008, à mettre en oeuvre les orientations stratégiques définies dans ces documents. Eu égard à son expérience et à ses capacités opérationnelles, elle s'engagera particulièrement dans la mise en oeuvre du partenariat pour la paix et la sécurité. En effet, dans un contexte général de stabilisation relative assortie de meilleures performances économiques, certains pays africains sont encore en proie à de graves crises internes, menaçant la stabilité régionale. Le renforcement de la paix et de la sécurité est donc plus que jamais une priorité, autant que le développement, pour l'Afrique sub-saharienne. Une attention toute particulière sera également réservée aux partenariats relatifs à l'énergie, au changement climatique ainsi qu'aux migrations. En matière de développement, la France entend mettre également l'accent sur deux thématiques majeures : la gouvernance locale, que les « Journées européennes du développement » qui se tiendront à Strasbourg permettront de mettre en valeur ; la couverture du risque maladie dans les pays en développement : forte de l'expérience acquise en la matière à titre bilatéral, la France veut mettre à profit les responsabilités qui seront les siennes pendant la présidence de l'Union européenne pour engager une réflexion sur le financement des systèmes de santé.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12752

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7740

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 741